

Les couches de données géographiques pertinentes disponibles sur le Géoportail

1. « Plan parcellaire cadastral situation au 01/01/2017 (Cadmap 2017) »

Sur cette couche, on peut distinguer les données parcellaires du bâti, les numéros cadastraux, des données techniques (limites de division, de section, de feuilles de plans)...

2. « Plan de secteur en vigueur (version coordonnée vectorielle) »

Le plan de secteur a valeur réglementaire et définit les différentes affectations du territoire wallon dans le but d'assurer le développement des activités humaines de manière harmonieuse et d'éviter la consommation abusive d'espace. Il est divisé en affectations destinées à l'urbanisation et en zones non destinées à l'urbanisation. On y trouve également les limites communales du Plan de Secteur, les révisions, les infrastructures, les périmètres de protection...

3. « CoDT – Schéma de Développement Communal (SDC) »

Cette couche met en évidence les zones soumises à Schémas de Structure Communaux. Ils définissent les objectifs communaux de développement territorial, qui sont déclinés des principaux objectifs du Schéma de Développement du Territoire.

4. « CoDT – Schéma d'orientation local (SOL) »

Cette couche met en évidence les zones soumises à Schémas d'Orientation Locaux. Ils contiennent les objectifs d'aménagement du territoire et d'urbanisme au niveau communal ainsi que des indications relatives à l'implantation et à la hauteur des constructions et des ouvrages, aux voiries et aux espaces publics et les indications relatives à l'intégration des équipements techniques.

5. « CoDT – Guide communal d'urbanisme (GCU) »

Cette couche met en évidence les informations spatiales constitutives des Guides Communaux d'Urbanisme. Il décline le SDT, le SDP et les schémas de développement communaux selon les objectifs d'urbanisme.

6. « CoDT – Guide régional d'urbanisme (GRU) »

Cette couche met en évidence les informations spatiales constitutives des Guides Régionaux d'Urbanisme. Il est le seul outil d'orientation en matière d'urbanisme à l'échelle régionale.

7. « Lotissements (LOTIS) »

Cette couche reprend les emprises des lotissements et éléments associés permettant la gestion des permis de lotir en Wallonie. Les informations contenues dans les dossiers de demande de permis de lotir (notamment celles antérieures à 1962) sont encodées dans une base de données documentaire reliée à la couche via un lien hypertexte. La légende précise si le lot a eu un accord (avant 1962), permis (après 1962), un permis d'urbanisation, une valeur de RUE, une renonciation partielle, une péremption partielle, une péremption présumée partielle, une annulation partielle.

8. « CWATUP - Zones protégées en matière d'Urbanisme (ZPU) »

Cette couche reprend les zones protégées où s'appliquent des dispositions spécifiques en matière urbanistique. Elles sont soumises au règlement général sur les bâtisses applicable aux zones protégées en matière d'urbanisme (RGB/ZPU).

9. « Arbres et haies remarquables (AHREM) –Série »

Ces couches localisent les arbres isolés, les groupes d'arbres, les alignements d'arbres et les haies remarquables en Région Wallonne. Cependant, certains éléments n'ont pu être positionnés précisément cartographiquement, il y a donc nécessité de vérifier leur localisation précise sur le terrain. Chaque élément est relié à une fiche d'information descriptive.

10. Site à réaménager

⇒ « Inventaire des sites à réaménager (ISA) – Série »

Ces couches reprennent les sites recensés dans l'inventaire des sites à réaménager. On y retrouve des bâtiments, des sites à potentialités de reconversion, des périmètres historiques des sites d'activités, les activités antérieures ou actuelles, les sites à réaménager de fait.

⇒ « Sites à réaménager de droit (SAR) »

Cette couche « reprend les périmètres des sites identifiés comme à réaménager, c'est-à-dire devant être assaini, réhabilité, rénové ou reconstruit et bénéficiant d'un arrêté de réaménagement.» Cette couche recense les différents sites à réaménager suivant le type d'arrêté (rénovation, désaffectation, rénovation, réhabilitation, provisoire, définitif...)

11. « Périmètres de remembrement urbain (PRU) »

Cette couche localise les périmètres de remembrement urbain. Ce sont des périmètres autour d'une zone géographique dans laquelle est susceptible de se réaliser un projet d'urbanisme.

12. « Périmètres de revitalisation urbaine »

Cette couche localise les périmètres où sont menées des opérations de revitalisation urbaine qui incitent l'investissement privé dans les centres urbains en matière de logement et d'espaces publics.

13. « Périmètres de rénovation urbaine »

Cette couche reprend les zones urbaines où sont menées des opérations de rénovation urbaine qui visent à redynamiser un quartier en déclin et dans des situations de dégradations tant urbanistiques que socio-économiques.

14. « Zones d'Initiative Privilégiée (ZIP) »

Cette couche reprend les périmètres de zones d'initiative privilégiée dans lesquelles sont menées une politique spécifique de logement et d'aménagement du territoire dans le but d'y intensifier la revitalisation et la rénovation urbaine ainsi que de lutter contre l'exclusion. Quatre types de ZIP sont différenciés :

- « ZIP I : zones de forte pression foncière ou immobilière qui correspondent à des communes où cette pression est telle que les couches modestes et moyennes de la population ne peuvent s'y loger ;

- ZIP II : zones de requalification des noyaux d'habitat qui sont des quartiers essentiellement localisés dans des communes pauvres, qui voient se dégrader progressivement tant leurs espaces publics que les logements qui les bordent ;
- ZIP III ou ZIP/QI (quartier d'initiatives) : zones qui concernent des quartiers cumulant les mêmes désagréments que les ZIP 2 avec une conjonction de graves problèmes sociaux: pauvreté, chômage, délinquance, drogue, concentration de population étrangère, etc.
- ZIP IV : zones de requalification des cités sociales qui correspondent à des quartiers d'habitation essentiellement, voire exclusivement sociales et qui présentent les mêmes caractéristiques défavorables que les ZIP 3. »

15. « Périmètres de reconnaissance économique (PRE) »

Cette couche localise les périmètres de reconnaissance économique facilitant la création d'infrastructures d'accueil pour les activités économiques.

16. Patrimoine immobilier et archéologique

⇒ « Patrimoine – Biens classés et zones de protection – Série »

Ces couches reprennent la localisation de biens classés en Région Wallonne : monuments (entités ponctuelles), sites, ensembles architecturaux ou sites archéologiques. Ce classement concerne les biens immobiliers qui présentent un intérêt historique, archéologique, scientifique, artistique, social, technique ou paysager.

⇒ « Patrimoine – Biens en liste de sauvegarde – Série »

Ces couches reprennent la localisation des biens susceptibles d'avoir une valeur patrimoniale mais qui ne sont pas protégés et figurent donc sur la liste de sauvegarde. Lors de la procédure de classement, le bien est ajouté à la liste de sauvegarde.

⇒ « Patrimoine – Biens exceptionnels – Série »

Ces couches reprennent la localisation des biens figurant au patrimoine immobilier classé exceptionnel. On y retrouve les monuments et sites classés exceptionnels, leurs zones de protection, les sites archéologiques exceptionnels et les ensembles architecturaux exceptionnels.

⇒ « Patrimoine – Biens mondiaux – Série »

Ces couches reprennent la localisation des biens classés mondiaux en Région Wallonne, sur lesquelles on retrouve les monuments et sites classés exceptionnels, leurs zones de protection, les sites archéologiques exceptionnels et les ensembles architecturaux exceptionnels.

⇒ « Inventaire du patrimoine immobilier culturel (IPIC) »

Cette couche reprend la localisation et la fiche d'identification des biens repris à l'Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel. Leur qualité patrimoniale est évaluée au niveau local, contrairement à celle des biens classés qui est évaluée au niveau régional.

17. Risques naturels ou risques d'incidents majeurs

⇒ « Aléa d'inondation (Version 2020) – Série »

Cette couche rassemble les informations relatives à l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau ou par ruissellement concentré des eaux pluviales. On y visualise donc les zones susceptibles d'inondations plus ou moins importantes et fréquentes.

⇒ « **LIDAXES – Axes de ruissellement concentré et données associées – Série – Version Internet** »

Cette couche met en évidence 5 classes de concentration du ruissellement. La donnée LIDAXES est généralement plus représentative de la situation de site qu'ERRUISSOL. Cependant, cette dernière représente généralement mieux l'écoulement réel à plus large échelle.

⇒ « **ERRUISSOL – Risque de ruissellement diffus** »

Cette couche met en évidence le taux de ruissellement potentiel sur le territoire wallon, uniquement sur les terres agricoles et forestières, sans prendre en compte les dimensions des ouvrages d'art pouvant récolter les écoulements de surface.

⇒ « **ERRUISSOL – Risque d'érosion hydrique diffuse** »

Cette couche met en évidence les zones à risque d'érosion hydrique diffuse selon deux seuils de perte en sol fixés (5 et 10t/ha.an) et selon 3 occupations de sol (cultures sarclées, cultures non-sarclées, prairies/forets).

⇒ « **Atlas du karst wallon – Série** »

Ces couches inventorient les sites karstiques (ponctuels et surfaciques ainsi que de surfaces ou souterrains), les écoulements souterrains, les galeries, les formations carbonatées et les failles.

⇒ « **Terrils (Version 2018) – Série** »

Cette couche localise les terrils actuels et anciens en distinguant les terrils de plus de 50.000m³ de ceux de moins de 50.000m³ (terrisses) ainsi que les terrils en place, remaniés, résiduels et arasés.

⇒ « **Terrils du point de vue aménagement et urbanisme** »

Cette couche localise les terrils ayant une implication du point de vue aménagement et urbanisme en distinguant les terrils majeurs (c'est-à-dire de plus grande taille datant d'après la révolution industrielle) et mineurs (c'est-à-dire de plus petite taille datant d'avant la révolution industrielle)

⇒ « **Zones de consultation de la DGRIM** »

Ces couches correspondent à une délimitation de zones dans lesquelles il est nécessaire de consulter la Direction des Risques industriels, géologiques et miniers (DGRIM) de la DGARNE avant tout projet. Elle délimite les zones où il y a présence de carrières souterraines, présence de puits de mines, présence potentielle d'anciens puits de mines, présence de minières de fer ou présence de karst.

⇒ « **SEVESO –Série** »

Cette couche localise les sites SEVESO (« Sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs ») en distinguant les « seuils hauts » et « seuils bas » ainsi que les zones vulnérables relatives aux sites SEVESO.

18. Natura 2000 et réserves domaniales et forestières

⇒ « Réseau Natura 2000 en vigueur – Série »

Cette couche localise les périmètres des sites Natura 2000 et leurs différents Unités de Gestion. Ces dernières sont des espaces au sein d'un site où les règles de gestion à appliquer sont homogènes, elles sont représentées par des entités ponctuelles, linéaires ou zonales.

⇒ « Conservation de la nature – Série »

Cette couche reprend la localisation des différents périmètres de conservation de la nature en Région wallonne : cavités souterraines d'intérêt scientifique, réserves forestières, réserves naturelles domaniales, réserves naturelles agréées, zones humides d'intérêt biologique, parcs naturels, sites RAMSAR.

19. « Plan Habitat Permanent »

Cette couche représente la cartographie cadastrale des sites repris dans le plan d'habitat permanent.

20. « Protection des captages – Série »

Cette couche reprend les zones de surveillance arrêtées, de prévention forfaitaires et de prévention arrêtées ou à l'enquête publique autour des captages.

21. « Réseau hydrographique wallon (RHW) – Série »

Ces couches reprennent l'ensemble des cours d'eau navigables, non navigables (1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} catégorie ou non classés) et les écoulements non visibles en surface de Wallonie ainsi que les zones complexes du réseau hydrographique wallon, c'est-à-dire les zones d'incertitudes.

22. « Atlas des voieries vicinales de 1841 et modifications – version consolidée »

Ces couches reprennent les plans de détails primitifs au 1/2500^{ème} des Atlas des Voieries Vicinales de 1841, l'emprise des modifications repérées sur base des plans de modification (plans de bornage, plan P...) annexés aux Atlas des Voieries Vicinales, l'état d'avancement du recensement et l'intégration des modifications à l'échelle communale.

23. « CPDT – Carte des typologies des tissus urbanisés résidentiels wallons (2014) »

Cette couche est le résultat cartographique de l'identification et de la typologie des tissus urbanisés wallons réalisées par la Conférence Permanente du Développement Territorial. Le tissu urbanisé intègre les notions de tissu rural et périurbain en plus de celle de tissu urbain. La typologie réalisée est la suivante : tissu continu (ancien, d'extension, récent), tissu semi-continu (ancien, d'extension, récent), tissu ouvert (ancien, en ruban, haut, en ensemble), tissu NA – résidentielle.

24. Il existe encore d'autres couches :

⇒ « **Eboulements de parois** ».

Cette couche est trouvable sur « Les thématiques du sous-sol wallon – Portail SIG » - <http://carto1.wallonie.be/CIGALE/viewer.htm?APPNAME=SSOL>

Cet inventaire des périmètres de risques majeurs d'éboulements de parois rocheuses a été effectué uniquement sur les zones urbanisables inscrites aux plans de secteurs et situées le long des principales voies de communication.

⇒ « **Banque de données de l'Etat des Sols** »

Cette base de données donne accès à un recensement, pour chaque parcelle cadastrale wallonne, de l'état de pollution éventuelle du sol.

La cartographie liée à cette base de données peut être trouvée sur le site web d'Assainissement et Protection des Sols de la Région Wallonne dans la section « Sols » – « Sols pollués ? » – « Banque des Données de l'Etat des Sols (BDES) » : <https://dps.environnement.wallonie.be/bdes.html>

⇒ « **Zonage archéologique de la Wallonie** »

Cette couche est trouvable sur l'application de consultation des données de la DGO4. <http://webgisdgo4.spw.wallonie.be/viewer/#theme=ZAW;extent=180093:75754:205493:87674>

On y trouve un zonage de la Région Wallonne en 4 classes :

- Faible présomption d'existence des sites archéologiques ou présomption indéterminée
- Forte présomption d'existence des sites archéologiques
- Existence avérée des sites archéologiques
- Existence de sites archéologiques considérée comme nulle

⇒ « **Plans d'assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH)** »

Ces couches sont visualisables sur le site de la SPGE :

<https://sig.spge.be/cartto/apps/webappviewer/index.html?id=3776efbe2076447f8fddd169360266ae>

On y retrouve la délimitation des sous-bassins hydrographiques, la localisation des bassins d'orage, des stations de pompage, d'épuration, le réseau d'assainissement, le régime d'assainissement...